



ADHESION UKR ET RESEAU BRONCHIOLITE HAUT-NORMAND

Vous devez pour adhérer, nous adresser :

- ▶ Un chèque de 30,00 € de cotisation annuelle accompagné du coupon ci-dessous
- ▶ Le coupon au bas de la charte jointe, rempli et signé
- ▶ Une attestation de responsabilité civile professionnelle précisant les dates de couverture
- ▶ Un RIB (si changements de coordonnées bancaires)



COUPON D'ADHESION A COMPLETER & SIGNER

| | |
|-------------------------------------|---|
| NOM : | Lorsque je suis de garde, je souhaite : |
| PRENOM : | Gérer moi-même mon secrétariat |
| ADRESSE PROFESSIONNELLE : | N° tél. à donner aux patients : |
| TEL : | Faire assurer mon secrétariat par le Réseau |
| E.MAIL : | N° tel. personnel ou portable non communiqué aux patients : |
| N° de praticien (ADELI) : | Plage horaire entre 2 rendez-vous sur agenda : |
| N° d'inscription à l'ordre des MK : | Point de repère à donner aux patients pour situer mon cabinet : |
| N° Siret : | |

Signature



CHARTRE PROFESSIONNELLE 2010 - 2011

La signature de cette charte et son respect intégral conditionne la rémunération des astreintes par l'UKR.

Tous les ans, les affections respiratoires virales épidémiques chez les enfants de 0 à 3 ans influent sur l'organisation de la santé publique. Ces affections impliquent une prise en charge de plus en plus lourde en kinésithérapie respiratoire.

Cette kinésithérapie spécifique exige disponibilité et engagement qualitatif.

Cette charte se propose de définir les règles fixant la mise en place d'un réseau de soins financé par le biais d'une subvention du Fond d'Aide à l'Amélioration de la Qualité des Soins de Ville géré par l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie de Haute-normandie.

Ce réseau a pour finalité :

- ▶ **D'offrir une qualité optimale d'accueil et de soins ;**
- ▶ **D'assurer la prise en charge des soins de kinésithérapie respiratoire le week-end et les jours fériés de la période épidémique ;**
- ▶ **De garantir des règles éthiques et déontologiques ;**
- ▶ **De rémunérer les astreintes des kinésithérapeutes de garde.**

LES KINESITHEAPEUTES SIGNATAIRES S'ENGAGENT :

- 1) A adhérer à l'Union des Kinésithérapeutes respiratoires (30,00 €)
- 2) A assurer leurs actes à leur cabinet ou à la maison médicale de Rouen, aux dates choisies, les week-ends et les jours fériés de la période épidémique.
- 3) A être disponible et joignable suivant les règles fixées.
- 4) A transmettre les données qualitatives et quantitatives de leur activité au sein du réseau par le moyen des fiches de bilans cliniques.
- 5) A n'utiliser que les techniques d'Augmentation du Flux Expiratoire, de Toux provoquée digitale externe, de désencombrement des voies aériennes supérieures (aspirations nasales, désencombrement rhino-pharyngé, et antépulsion pharyngo-buccale).
- 6) A participer aux formations initiées par l'UKR.
- 7) A se conformer à la règle déontologique suivante : pour la suite du traitement, renvoyer l'enfant vers son kinésithérapeute habituel ou s'il n'en a pas, lui proposer les coordonnées des confrères les plus proches de son domicile.
- 8) A recevoir tout patient, quel que soit son type de couverture sociale.
- 9) Les kinésithérapeutes qui effectuent des gardes restent personnellement responsables des actes qu'ils effectuent et doivent posséder une assurance responsabilité civile professionnelle.
- 10) A ne pas appliquer de dépassement d'honoraire dans le cadre des gardes du Réseau.

Je m'engage à respecter la charte professionnelle du réseau Bronchiolite Haut-Normand dont on m'a remis un exemplaire ce jour.

✂

NOM : PRENOM :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

TEL : FAX :

E.MAIL : DATE :

SIGNATURE :